

Image not found or type unknown



prescription pour cotisations sociales impayées?

Par **Bibounette**, le **11/12/2008** à **11:06**

Agent général d'assurances de 1974 à 1986, la CAVAMAC (caisse des agents généraux) me réclame des cotisations impayées 30 ans après et ne me fournit pas les documents définitifs pour constituer mon dossier retraite : il y a prescription au bout de combien d'années pour des cotisations impayées? (il y en a eu c'est sur, hélas, mais j'ai été déficitaire lourdement et ai fait faillite) Merci de m'aider si possible!